



RAPPORT D'ÉTAPE

Mars 2014

Le Cercle de Recherche sur les Droits et les Devoirs de la Personne Humaine (CRED) a pris l'initiative de la mise en œuvre du programme national anti-discrimination (PNAD) au Cameroun, validé le 12 octobre 2012. Le PNAD repose sur seize axes d'intervention qui donnent effet aux recommandations des Organes de traités des Nations Unies et résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale et du Conseil des droits de l'homme en matière de discrimination (Voir: <http://www.pnad.ch/fr/avis-dappels-%C3%A0-manifestation-dint%C3%A9r%C3%AAt-0>).

Le présent rapport de CRED présente l'état de la mise en œuvre d'une cinquantaine de recommandations et résolutions pertinentes réalisées sous fond propre de CRED.

Références	Recommandations/ Résolutions	Etat de Mise en œuvre	Sources de vérification	Observations
Résolution ASSEMBLEE GENERALE <i>A/RES/67/156, par. 18</i>	<i>18. Constate avec une vive préoccupation qu'un certain nombre d'États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ne se sont toujours pas acquittés de leurs obligations financières, ainsi que l'indique le rapport du Secrétaire général, et lance un appel pressant à tous ceux qui ont accumulé des arriérés pour qu'ils règlent les sommes dont ils demeurent redevables en vertu du paragraphe 6 de l'article 8 de la Convention ;</i>	<i>-Le CRED a apporté une contribution volontaire au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour le compte du CEDAW, d'un montant de 107.000Fca(200CHF) --Le CRED a apporté une contribution volontaire au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour le compte du CERD, d'un montant de 154.200Fca(300CHF)</i>	OHCHR BANKING ACCOUNT	Le CRED a appelé le Gouvernement du Cameroun à apporter sa contribution financière aux Organes de traités par sa déclaration du 12.02.2014 lors de la 57 ^e session du CEDAW
- <i>CERD/C/304/Add .53,par 22, 31 mars 1998</i> - <i>CERD/C/CMR/C</i>	Le Comité recommande à l'État partie de mettre à la disposition du public ses rapports périodiques dès leur soumission et de diffuser les observations finales adoptées par le Comité à l'issue de leur examen, dans les langues officielles et les autres	-Le CRED a élaboré le Recueil des Conclusions et observations finales des organes de traités des droits de l'homme au Cameroun de 1998 à 2011	http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-trait%C3%A9s-des-nations-	Les statistiques de visites du site pnad.ch depuis son lancement en 2012 : -2012(725 visites)

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,

Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977

Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr

www.pnad.ch

Tél : (00237)22725922



<p><i>O/15- 18, par.27, 30 mars 2010</i></p> <p>- <i>CEDAW/C/CMR/CO/3, par : 8 ,10 février 2009 ;</i></p> <p>- <i>CEDAW/C/CMR/CO/3, par 51 ,10 février 2009 ;</i></p> <p>- <i>CEDAW/C/CMR/CO/3, par 55 ,10 février 2009 ;</i></p>	<p>langues communément utilisées, selon le cas.</p>	<p>-En outre la compilation des directives et recommandations générales des Organes de traités des droits de l'homme est aussi disponible sur le site internet</p>	<p>unies-au-cameroun</p> <p>- http://www.pnad.ch/fr/organes-de-trait%C3%A9s</p>	<p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p> <p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa version imprimée sur commande</p>
<p>- <i>CERD/C/304/Add.53,par.10&18,31 mars 1998</i></p> <p>- <i>Résolution 20/4 du Conseil des droits de l'homme, A/HRC/20/L.8 ,par. 1 à 6, 28.06.2012</i></p>	<p>10. Des informations sur le régime juridique des étrangers vivant dans l'Etat partie sont également nécessaires.</p> <p>18. Le Comité recommande à l'Etat partie de prendre toutes les mesures appropriées prévues par la Convention afin de prévenir et d'éliminer des actes de discrimination raciale envers les étrangers.</p> <p>1.Reaffirms that the right to a nationality is a universal human right enshrined in the Universal Declaration of Human Rights, and that every man, woman and child has the right to a nationality;</p> <p>2.Recognizes that it is up to each State to determine by law who its nationals are, provided that such determination is consistent with its obligations under international law;</p> <p>3.Calls upon all States to adopt and implement nationality legislation consistent with their obligations under international law with a view to</p>	<p>- RECUEIL DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX ETRANGERS AU CAMEROUN,</p> <p>Vol 1, décembre 2012</p> <p>-RECUEIL DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX ETRANGERS AU CAMEROUN,</p> <p>Vol 2, juillet 2013</p>	<p>- http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-textes-%C3%A9gislatifs-%C3%A8glements-appliquables-aux-%C3%A9trangers-au-cameroun</p> <p>- http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-textes-%C3%A9gislatifs-et-%C3%A9glements-appliquables-aux-%C3%A9trangers-au-cameroun-volume-2</p>	<p>Perspective : Les Consultations sont en cours pour l'élaboration d'un avant-projet de code des étrangers au Cameroun</p> <p>(Voir : http://www.pnad.ch/fr/consultation)</p>

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,

Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977

Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr

www.pnad.ch

Tél : (00237)22725922





	<p>prevent and reduce statelessness among women and children;</p> <p>4. <i>Encourages</i> States to facilitate, in accordance with their national law, the acquisition of nationality by children born on their territories or to their nationals abroad who would otherwise be stateless;</p> <p>5. <i>Urges</i> all States to refrain from enacting or maintaining discriminatory nationality legislation, with a view to avoid statelessness, in particular among women and children;</p> <p>6. <i>Urges</i> States to reform nationality laws that discriminate against women by granting equal rights to men and women to confer nationality to their children and regarding the acquisition, change or retention of their nationality;</p>			
<p>- CERD/C/304/add.53, par.8,31.03.1998</p> <p>- CERD/C/CMR/CO/15-18, par.11,30.03.10</p>	<p>11. Le Comité note avec préoccupation que le rapport de l'État partie ne contient pas de statistiques détaillées concernant la composition ethnique de la population. Le Comité recommande à l'État partie de lui communiquer des données sur la composition ethnique de la population. La collecte de ces données devrait de préférence se fonder sur la manière dont s'identifient eux-mêmes les individus concernés et être effectuée conformément à la recommandation générale n° 8 (1990) du Comité, concernant l'interprétation et l'application des paragraphes 1 et 4 de l'article premier de la Convention, et aux paragraphes 10 et 11 de ses directives révisées pour l'établissement des rapports périodiques, (CERD/C/2007/1). Le Comité tient à souligner que ces renseignements lui permettront de mieux évaluer l'application de la Convention et invite l'État partie à les lui soumettre dans son prochain rapport périodique.</p>	<p>Le CRED a rendu public le rapport sur l'état de la recherche sur la composition ethnique du Cameroun avec la collaboration de huit institutions publiques et parapubliques, notamment le Centre national de l'éducation (CNE) et le Bureau central des recensements généraux de la population (BUCREP).</p>	<p>- http://www.pnad.ch/fr/document-de-rapport-de-1%C3%A9tude-pr%C3%A9liminaire-sur-1%C3%A9tat-de-la-recherche-sur-la-composition-ethnique-du</p>	
<p>- CERD/C/CMR/</p>	<p>-23. À la lumière de sa recommandation générale n° 33 (2009)</p>	<p>-Réalisation d'une étude situationnelle sur les</p>	<p>http://www.pnad.ch/fr/etude-</p>	

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies
 Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,
 Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977
 Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr www.pnad.ch Tél : (00237)22725922





<p>CO/15-18, par.23,30.03.10</p> <p><i>- CEDAW/C/CMR/CO/3, par.48 ,10 février 2009 ;</i></p> <p><i>-Résolution 6/30 du Conseil des droits de l'homme</i></p> <p><i>A/HRC/RES/6/30 ,14.12.2007</i></p>	<p>sur le suivi de la Conférence d'examen de Durban, le Comité recommande à l'État partie de donner effet à la Déclaration et au Programme d'action de Durban adoptés en septembre 2001 par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, compte tenu du document final de la Conférence d'examen de Durban, qui s'est tenue à Genève en avril 2009, lorsqu'il applique la Convention dans son ordre juridique interne. Le Comité le prie de faire figurer dans son prochain rapport périodique des informations spécifiques sur les plans d'action et autres mesures adoptés pour appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Durban au plan national</p> <p>-</p> <p>48. Le Comité sait gré à l'État partie des statistiques qu'il a communiquées dans son rapport mais regrette qu'il n'en ait pas fourni davantage au sujet de la situation des femmes dans tous les domaines sur lesquels porte la Convention. Il est également préoccupé par le manque de renseignements sur l'impact des mesures prises et sur les résultats obtenus dans divers domaines visés dans la Convention.</p> <p>- Méthodes</p> <p>1. Estime qu'il est important de comprendre, sous l'angle sexospécifique, quel est le point commun entre les aspects multiples que revêtent la discrimination et le fait d'être défavorisé – notamment leurs causes profondes et leurs conséquences – et les effets qu'ils ont sur la promotion des femmes et la jouissance de tous leurs droits</p>	<p>formes multiples de discrimination au Cameroun, (CRED, Septembre 2012)</p> <p>-Mise en place du programme national anti-discrimination(PNAD)</p>	<p>situationnelle-sur-les-formes-multiples-de-discrimination-au-cameroun</p>	
--	---	---	--	--





	<p>fondamentaux, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de renforcer le rôle qui est le leur dans la conception, l'exécution et le suivi de politiques de lutte contre la discrimination soucieuses d'équité entre les sexes;</p>			
<p>- CEDAW/C/CMR/CO/3, par. 43, 10 février 2009</p> <p>- E/C.12/CMR/CO/2-3, par. 25, 2.12.11</p>	<p>43.- Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à sa 43^e session (CEDAW/C/CMR/CO/3, par. 43, 10 février 2009) a exhorté l'Etat du Cameroun « à prendre les mesures voulues pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes rurales en matière de propriété foncière, et l'invite à faire mieux connaître aux femmes, en particulier à celles qui vivent en milieu rural, leurs droits fonciers et patrimoniaux, en mettant sur pied des programmes destinés à les familiariser avec le droit. Le Comité prie l'Etat partie de faire figurer dans son prochain rapport des données exhaustives sur la situation des femmes rurales dans tous les domaines sur lesquels porte la Convention. Il le prie aussi de fournir des statistiques détaillées sur l'appui dont les femmes rurales bénéficient directement à la faveur de différentes initiatives. Enfin, il l'engage à solliciter auprès des organismes des Nations Unies l'appui technique et financier dont il a besoin »</p>	<p>-Avis d'Appel à candidature N°001/CRED/CA/PR/PNA D -29 octobre 2012 pour la sélection de 100 femmes devant bénéficier des facilités d'immatriculation des terres dans le cadre de l'opération « 100 titres fonciers à 100 femmes à l'horizon 2018 ».</p> <p>- Avis d'Appel à candidature N°005/CRED/CA/PR/PNA D -30 Décembre 2012 pour la sélection de 2 entreprises spécialisées ou bureaux d'études agréés en vue de l'accompagnement du processus d'immatriculation des terres dans le cadre de l'opération « 100 titres fonciers à 100 autochtones à l'horizon 2018 » ET « 100 titres fonciers à 100 femmes rurales à l'horizon 2018 »</p>	<p>http://www.pnad.ch/fr/avis-dappels-%C3%A0-candidature-0</p>	<p>Moyens de mise en œuvre insuffisants.</p> <p>Besoins estimés à : 319.380.000Fcfa (694.304 US\$) pour les six ans</p>
<p>CERD/C/CMR/CO/15-18, par. 18, 30.03.10</p>	<p>18. Tout en prenant note des mesures prises par l'Etat partie en faveur des populations autochtones des forêts, le Comité est préoccupé par les atteintes aux droits fonciers des populations autochtones. Il déplore que la législation relative à la propriété foncière en vigueur ne prenne pas en compte les traditions, coutumes et</p>	<p>-Avis d'Appel à candidature N°002/CRED/CA/PR/PNA D -30 octobre 2012 pour la sélection de 100 autochtones devant bénéficier des facilités d'immatriculation des terres dans le cadre de</p>	<p>http://www.pnad.ch/fr/avis-dappels-%C3%A0-candidature-0</p>	<p>Moyens de mise en œuvre insuffisants.</p> <p>Besoins estimés à : 319.380.000Fcfa (694.304 US\$) pour les six ans</p>

PNAAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,

Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977

Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr

www.pnad.ch

Tél : (00237)22725922



<p>- E/C.12/CMR/CO/ 2-3,par.25,2.12.11</p>	<p>régimes fonciers des peuples autochtones ainsi que leur mode de vie. Le Comité s'inquiète notamment des sévices et voies de fait dont sont victimes les populations autochtones de la part des fonctionnaires de l'État ainsi que des agents des Parcs nationaux et des aires protégées. En outre, le Comité note avec préoccupation que le tracé de l'oléoduc Tchad- Cameroun a aggravé la vulnérabilité des populations autochtones et que seul un nombre réduit de la population autochtone Bagyéli a pu bénéficier du plan de compensation (art. 5, b, d). Le Comité recommande à l'État partie de prendre des mesures urgentes et adéquates pour protéger et renforcer les droits des populations autochtones à la terre. Le Comité recommande en particulier à l'État partie, en tenant compte de la recommandation générale n° 23 (1997) concernant les droits des populations autochtones de : [.....]</p>	<p>l'opération « 100 titres fonciers à 100 autochtones à l'horizon 2018 »</p> <p>- Avis d'Appel à candidature N°005/CRED/CA/PR/PNA D -30 Décembre 2012 pour la sélection de 2 entreprises spécialisées ou bureaux d'études agréés en vue de l'accompagnement du processus d'immatriculation des terres dans le cadre de l'opération « 100 titres fonciers à 100 autochtones à l'horizon 2018 » ET « 100 titres fonciers à 100 femmes rurales à l'horizon 2018 »</p>	<p>candidature- 0</p>	
<p>E/C.12/CMR/CO/ 2-3,par.12,2.12.11</p>	<p>12. Le Comité est préoccupé par les difficultés auxquelles font face les personnes handicapées dans les domaines de l'éducation et du travail, en dépit des mesures législatives et institutionnelles adoptées par l'État partie, à la lumière du recrutement de seulement 52 personnes handicapées sur les 25.000 embauchées récemment dans la fonction publique. Par ailleurs, tout en notant les décisions interministérielles visant à faciliter l'accès des personnes handicapées à l'éducation, le Comité regrette de ne pas avoir reçu des informations précises sur l'accès en pratique à l'éducation et l'emploi, ni sur les mesures prises ou envisagées dans ces décisions pour faciliter l'accès et l'usage des bâtiments et institutions publics et privés aux personnes handicapées tel que prévu par la loi sur la promotion et la protection des personnes handicapées. (art. 2(2)) Le</p>	<p>-Avis d'Appel à candidature N°003/CRED/CA/PR/PNA D -5 novembre 2012 pour la sélection de 1000 personnes handicapées devant bénéficier des Bourses de formation professionnelle dans le cadre de Bourse éducative et d'insertion de 1000 personnes handicapées dans le marché du travail au Cameroun</p> <p>- Avis d'Appel à candidature N°004/CRED/CA/PR/PNA D -9 novembre 2012 pour la sélection des centres de formation professionnelle agréés devant fournir des formations professionnelles à 1000 personnes</p>	<p>http://www.pnad.ch/fr/avis-dappels-%C3%A0-candidature-0</p>	<p>Moyens de mise en œuvre insuffisants.</p> <p>Besoins estimés à 400.000.000Fcfa (869.566 US\$) pour les six ans.</p>

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,

Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977

Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr

www.pnad.ch

Tél : (00237)22725922





<p>Résolution de l'Assemblée Générale A/RES/67/178, par.6 20.12.2012</p> <p>Résolution de l'Assemblée Générale A/RES/34/24, 15.11.1979</p>	<p>les chefs coutumiers dans la pérennisation de la paix sociale.</p> <p>6. Considère également qu'il est absolument nécessaire de faire au niveau mondial un travail de sensibilisation aux graves conséquences que peut avoir, aux niveaux national, régional et international, l'incitation à la discrimination et à la violence, et exhorte tous les États Membres à redoubler d'efforts pour mettre en place des systèmes éducatifs promouvant l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et favorisant la tolérance à l'égard de la diversité religieuse et culturelle, sans laquelle on ne saurait s'acheminer vers des sociétés multiculturelles tolérantes, pacifiques et harmonieuses ;</p> <p>34/24 Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale (21-27 mars)</p>	<p>-Séquence 1 : Conception du logo et du slogan de la campagne nationale de sensibilisation</p> <p>-Séquence 2 : Mise en ligne du site internet du programme national anti discrimination, www.pnad.ch</p> <p>-Séquence 10: Avis d'appels à candidature N°011/CRED/CA/PR/PNA D -27 mars 2014 pour le recrutement d'un artiste(poète), ou groupe d'artiste(poète) chargé de concevoir une poésie sur le thème : J'accepte mon handicap en toute dignité dans le cadre de la Campagne nationale de sensibilisation sur l'égalité, la non-discrimination, la dignité, la tolérance au Cameroun</p> <p>-27.03.2014:Mise en place d'un fonds de 500.000Fcf pour soutenir la logistique des ONGs dans le cadre de la soumission de leurs rapports pour l'examen des 19e et 21e rapports périodiques du Cameroun</p>	<p>sensibilisation, consulter le lien : http://www.pnad.ch/fr/avis-dappels-%C3%A0-manifestation-dint%C3%A9r%C3%AAt-0</p> <p>www.facebook.com/credong</p> <p>-Note de mise en place du fonds adressée à toutes les ONGs et publiée sur le lien facebook.com/credong</p>	<p>sur le site www.pnad.ch: 11 Ateliers de diffusion des normes et standards internationaux sur l'élimination de toutes les formes de discriminations en direction des agents des forces de sécurité et de l'ordre, des Gouverneurs, préfets et sous-préfets, des chefs coutumiers, des maires, des parlementaires, des ONGs, des Syndicats des travailleurs, des syndicats patronaux, des partis politiques, des Eglises</p> <p>3) La sélection des poésies aura lieu et les résultats proclamés courant la 85^e session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale du 11 au 29 août 2014.</p> <p>4) Le fonds prend en charge l'impression des 20 copies de rapports et la traduction en anglais du résumé du rapport ainsi que la transmission par la poste au comité pour l'élimination de la discrimination racial</p>
--	---	---	---	--

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,

Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977

Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr

www.pnad.ch

Tél : (00237)22725922





Par ailleurs, dans la perspective de la réalisation d'un séminaire sous régional sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations des organes de traités des droits de l'homme en Afrique centrale (Voir: <http://www.pnad.ch/fr/appelel-%C3%A0-donation-pour-la-recherche-de-42750-usd-pour-boucler-le-financement-du-programme-de>), le CRED a réalisé les documents suivants en réponse aux recommandations des Organes de traités ci-dessous visés:

Références	Recommandations/ Résolutions	Etat de Mise en œuvre	Sources de vérification	Observations
<p>- <i>CEDAW/C/BDI/CO/4, par.45, 8 avril 2008</i>,</p> <p>- <i>CRC/C/BDI/CO/2, par.81 et 82, 20 octobre 2010</i></p> <p>-- <i>CAT/C/BDI/CO/1, par. 30, 15 février 2007</i>,</p>	<p>45. Le Comité demande que soient largement diffusées au Burundi les présentes observations finales afin de faire connaître à la population et notamment aux fonctionnaires, aux politiques, aux parlementaires et aux organisations de défense des femmes et des droits de l'homme, les mesures prises pour instaurer en droit et en fait l'égalité des sexes ainsi que les autres mesures voulues à cet égard. En particulier, il encourage l'État partie à convoquer un colloque public destiné à informer le public, avec la participation de tous les acteurs de l'État ainsi que de la société civile, pour examiner la présentation du rapport et le contenu des observations finales. Il demande à l'État partie de continuer de diffuser largement, notamment auprès des organisations de défense des femmes et des droits de l'homme, la Convention et son Protocole facultatif, les recommandations générales du Comité, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les résultats de la vingt troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle ».</p>	<p>Recueil des conclusions et observations finales des organes de traités des droits de l'homme au BURUNDI de 1994 à 2010</p>	<p>http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-trait%C3%A9s-des-droits-de-l'homme-au</p>	<p>Les statistiques de visites du site pnad.ch depuis son lancement en 2012 :</p> <p>-2012(725 visites)</p> <p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p> <p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa version imprimée sur commande</p>
<p>-<i>CEDAW, document A/60/38,</i></p>	<p>255. Le Comité demande que les présentes observations finales soient</p>	<p>Recueil des conclusions et observations finales</p>	<p>http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-</p>	<p>Les statistiques de visites du site pnad.ch</p>

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,

Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977

Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr

www.pnad.ch

Tél : (00237)22725922





<p><i>pages 42 à 48, par. 255 ;</i></p> <p>- <i>CAT/C/GAB/1, par. 28 ;</i></p> <p>- <i>CRC/C/15/Add.171, par. 73 ,3 avril 2002 ;</i></p> <p>- <i>CERD/C/304/Add.5 8.,par.16, 10.02.1999 ;</i></p> <p>- <i>CCPR/CO/70/GAB. , par 20, 10.11.2000</i></p>	<p>diffusées le plus largement possible au Gabon, en français et dans les langues bantoues, pour que les Gabonais, y compris les fonctionnaires et les responsables politiques, les parlementaires et les organisations de femmes et les organisations de défense des droits de l'homme, aient connaissance des mesures déjà adoptées ou requises pour assurer l'égalité de fait et de droit entre les hommes et les femmes. Le Comité demande également à l'État partie de continuer à diffuser le texte de la Convention et du Protocole facultatif s'y rapportant, les recommandations générales du Comité, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les documents adoptés à l'issue de la vingt troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle », en particulier parmi les organisations de femmes et les organisations de défense des droits de l'homme.</p>	<p>des organes de traités des droits de l'homme au Gabon de 1999 à 2012</p>	<p>conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-traités-des-droits-de-l'homme-au-gabon</p>	<p>depuis son lancement en 2012 :</p> <p>-2012(725 visites)</p> <p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p> <p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa version imprimée sur commande</p>
<p>- <i>CEDAW/C/RWA/CO/6,par.46,12/02/2009),</i></p> <p>- <i>CRC/C/15/Add.234, par.79,1er juillet 2004),</i></p> <p>- <i>CCPR/C/RWA/CO/3,par.23,7/05/2009),</i></p> <p>- <i>CERD/C/RWA/CO/13-17,par.27,11/03/2011)</i></p>	<p>46. Le Comité demande que les présentes observations finales soient largement diffusées au Rwanda pour que la population du pays, en particulier les membres de l'administration, les responsables politiques, les parlementaires, les organisations féminines et les organisations de défense des droits de l'homme, soit au courant des mesures prises pour assurer l'égalité de droit et de fait entre les sexes et des dispositions qui restent à prendre à cet égard. Il demande également à l'État partie de diffuser plus largement, surtout auprès des organisations féminines et des organisations de défense des droits de l'homme, le texte de la Convention, de son Protocole</p>	<p>Recueil des conclusions et observations finales des organes de traités des droits de l'homme au Rwanda</p>	<p>conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-traités-des-droits-de-l'homme-au-rwanda</p>	<p>Les statistiques de visites du site pnad.ch depuis son lancement en 2012 :</p> <p>-2012(725 visites)</p> <p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p> <p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le</p>

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,

Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977

Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr

www.pnad.ch

Tél : (00237)22725922

28 Février 2014, Réf 001/CRED/PR/CA/28/02/14





<p>- <i>CMW/CRWA/CO/1, par.51,10/10/2012)</i></p>	<p>facultatif, de ses propres recommandations générales, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle ».</p>			<p>public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa version imprimée sur commande</p>
<p>- <i>CERD/C/TCD/CO/15,par.26, 21 septembre 2009</i></p> <p>-<i>CRC/C/TCD/CO/2, par. 89 et 90,12 février 2009</i></p> <p>-<i>CAT/C/TCD/CO/1, par.41, ,4 juin 2009</i></p> <p>- <i>CCPR/C/TCD/CO/1, par.34, 11 août 2009</i></p>	<p>26. Le Comité recommande à l'État partie de mettre ses rapports à la disposition du public dès leur soumission et de diffuser également ses observations finales sur ces rapports dans les langues officielles et les autres langues communément utilisées, selon le cas.</p>	<p>Recueil des conclusions et observations finales des organes de traités des droits de l'homme au Tchad</p>	<p>http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-trait%C3%A9s-des-droits-de-l'homme-au-tchad</p>	<p>Les statistiques de visites du site pnad.ch depuis son lancement en 2012 :</p> <p>-2012(725 visites)</p> <p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p> <p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa version imprimée sur commande</p>
<p>- <i>CRC/C/15/Add.235, par. 62,1er juillet 2004</i></p>	<p>62. Conformément au paragraphe 6 de l'article 44 de la Convention, le Comité recommande à l'Etat partie d'assurer à son rapport initial et à ses réponses écrites une large diffusion auprès du public et d'envisager la publication du rapport ainsi que des comptes rendus des séances consacrées à son examen et des observations finales adoptées par le Comité. Ces documents devraient être largement diffusés de façon à</p>	<p>Recueil des conclusions et observations finales des organes de traités des droits de l'homme à Sao Tome et Principe</p>	<p>http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-trait%C3%A9s-des-droits-de-l'homme-%C3%A0-sao</p>	<p>Les statistiques de visites du site pnad.ch depuis son lancement en 2012 :</p> <p>-2012(725 visites)</p> <p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p>

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies
 Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,
 Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977
 Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr www.pnad.ch Tél : (00237)22725922

28 Février 2014, Réf 001/CRED/PR/CA/28/02/14





	susciter le débat et à faire connaître la Convention, sa mise en œuvre et son suivi au sein du Gouvernement, du Parlement et du grand public, y compris les organisations non gouvernementales concernées.			<p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa version imprimée sur commande</p>
<p>- CEDAW/C/GNQ/C O/6, par.51, 24 octobre 2012</p> <p>- CCPR/CO/79/GNQ, par 15, 30/07/2004),</p> <p>- CRC/C/15/Add.245, par. 19,64, 65, 3 novembre 2004</p>	<p>51. The committee requests the wide dissemination in equatorial guinea of the present concluding observations in order to make the people ,including governments officials ,politicians ,parliamentarians and women „s and human”s rights organizations .aware of the steps that have been taken to ensure de jure and de facto equality of women and further steps that”s are required in that regard .the committee recommends that dissemination should include dissemination at the local community level. the state party in encouraged to organize a series of meeting to discuss the progress achieved in the implementation of the present observations .the committee request the state party to disseminate widely ,in particular to women”s and human”s rights organization. The committee general recommendations ,the Beijing Declaration and platform for action and the outcome of the twenty-third special session of the general assembly on the theme “Women 2000: gender equality, development and peace for the twenty-first century”.</p>	Recueil des conclusions et observations finales des organes de traités des droits de l’homme à la Guinée équatoriale de 2004 à 2012	<p>http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-trait%C3%A9s-des-droits-de-lhomme-%C3%A0-la</p>	<p>Les statistiques de visites du site pnad.ch depuis son lancement en 2012 :</p> <p>-2012(725 visites)</p> <p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p> <p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa version imprimée sur commande</p>
- CRC/C/15/Add.138,	86. Enfin, le Comité recommande que, conformément au paragraphe 6	Recueil des conclusions et observations finales	<p>http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-</p>	Les statistiques de visites du site pnad.ch

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,

Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977

Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr

www.pnad.ch

Tél : (00237)22725922

28 Février 2014, Réf 001/CRED/PR/CA/28/02/14





<p><i>par.86, 18 octobre 2000</i></p> <p>- <i>CCPR/C/CAF/CO/2, par. 18, 27 juillet 2006</i></p>	<p>de l'article 44 de la Convention, l'État partie assure à son rapport initial et à ses réponses écrites une large diffusion auprès du public et envisage la possibilité de publier ledit rapport, ainsi que le compte rendu des séances consacrées à son examen et les observations finales adoptées par le Comité. Le document ainsi produit devrait être largement distribué de façon à susciter au sein du Gouvernement, du Parlement et de l'opinion publique, y compris les organisations non gouvernementales compétentes, un large débat et une prise de conscience concernant la Convention, sa mise en œuvre et son suivi. Le Comité recommande à l'État partie de faire appel à cette fin à la coopération internationale.</p>	<p>des organes de traités des droits de l'homme à la RCA</p>	<p>conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-traité% C3%A9s-des-droits-de-l'homme-% C3%A0-la-rca</p>	<p>depuis son lancement en 2012 :</p> <p>-2012(725 visites)</p> <p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p> <p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa version imprimée sur commande</p>
<p>- <i>CEDAW/C/COD/C O/5,par.369,25.08.2 012</i></p> <p>- <i>CERD/C/COD/CO/ 15,par.26, 17 août 2007</i></p> <p>-<i>CRC/C/COD/CO/2, par.97 et 98, 10 février 2009),</i></p> <p>- <i>E/C.12/COD/CO/4, par.40, 16 décembre 2009</i></p> <p>- <i>CRC/C/OPAC/COD /CO/1,par.50 et 51,7 mars 2012</i></p>	<p>369. Le Comité demande que les présentes observations finales soient largement diffusées dans la République démocratique du Congo pour que la population du pays, en particulier les fonctionnaires et les responsables politiques, les parlementaires, les organisations de femmes et les organisations de défense des droits de l'homme aient connaissance des mesures prises pour assurer l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes et des dispositions qui restent à prendre à cet égard. Le Comité encourage en particulier l'État partie à convoquer un colloque public destiné à informer le public avec la participation de tous les acteurs de l'État, ainsi que de la société civile, pour examiner le contenu des observations finales. Le Comité demande à l'État partie de continuer de diffuser largement, en particulier auprès des organisations de femmes</p>	<p>Recueil des conclusions et observations finales des organes de traités des droits de l'homme à la RDC</p>	<p>http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-traité% C3%A9s-des-droits-de-l'homme-% C3%A0-la-rdc</p>	<p>Les statistiques de visites du site pnad.ch depuis son lancement en 2012 :</p> <p>-2012(725 visites)</p> <p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p> <p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa</p>

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies
Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,
Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977

Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr

www.pnad.ch

Tél : (00237)22725922





	et des organisations de défense des droits de l'homme, la Convention et son Protocole facultatif, les recommandations générales du Comité, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle ».			version imprimée sur commande
<p>- <i>CERD/C/COG/CO/9</i>, par.26, 23 mars 2009</p> <p>- <i>CCPR/C/79/Add.11</i> 8, par.22, 27/03/2000</p> <p>- <i>CRC/C/COG/CO/1</i>, par 92 et 93, 20 octobre 2006</p>	26. Le Comité recommande à l'État partie de mettre à la disposition du grand public ses rapports périodiques dès leur soumission et de faire connaître de la même manière les conclusions du Comité, dans les langues officielles et nationales et, si possible, les principales langues minoritaires.	Recueil des conclusions et observations finales des organes de traités des droits de l'homme au Congo de 2000 à 2012	http://www.pnad.ch/fr/recueil-des-conclusions-et-observations-finales-des-organes-de-trait%C3%A9s-des-droits-de-l%E2%80%99homme-au	<p>Les statistiques de visites du site pnad.ch depuis son lancement en 2012 :</p> <p>-2012(725 visites)</p> <p>-2013(9856 visites)</p> <p>-Février 2014(6729 visites)</p> <p>-Le recueil a été aussi vulgarisé auprès des représentants des administrations, société civile, institutions internationales et le public par leurs adresses e-mails.</p> <p>-Le Recueil est disponible dans sa version imprimée sur commande</p>

Mr Hilaire BELL

www.Pnad.ch

Président de CRED

Coordonnateur délégué du PNAD

PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies
Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,
Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977
Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr www.pnad.ch Tél : (00237)22725922

28 Février 2014, Réf 001/CRED/PR/CA/28/02/14





PNAD placé sous la coordination du CRED, statut consultatif spécial des Nations Unies
Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,
Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977
Mail : credong@yahoo.fr/pnadcameroun@yahoo.fr www.pnad.ch Tél : (00237)22725922

28 Février 2014, Réf 001/CRED/PR/CA/28/02/14

